



# Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-03-12

OBJET : Modification à l'ordonnance- 2020-11-61 portant sur l'acquisition d'une benne à ordures

---

**ATTENDU QU'** en vertu *du premier alinéa de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'** en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** l'ordonnance 2020-11-61 doit être modifiée pour des fins de concordance

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité *de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, modifie par la présente ordonnance, le paragraphe 10, 2<sup>ème</sup> alinéa de l'ordonnance 2020-11-61 qui doit se lire maintenant de la façon suivante :

*Que le contrat pour l'achat d'une benne à ordures soit octroyé à l'entreprise Durabac au coût de 79 876,27\$ plus taxes*

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 25 Mars 2021

Jean Dionne, administrateur

**ASSERMENTÉ À SCHEFFERVILLE**

CE 25 Mars 2021

NOM Jean Dionne